

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014

Date de la convocation : 13 juin 2014 Date d'affichage: 13 juin 2014	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 19 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le treize juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Catherine SAUVARD, Patrice BARBOT, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, Nadette PORCHER, Hervé SABOURIN, Sylvie DEPLANQUE, Christine FAZILLEAU, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Florence MARSAC, Thierry GAUTREAU, Stéphanie BOUROLLEAU, Didier FRAIGNEAU, Anne-Sophie VALLET
Secrétaire de séance : Christine BAVEREL, secrétaire de mairie	Absents excusés :

La séance est ouverte à 20 h 45.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du 22 mai 2014

Le procès verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DE VOIRIE 2014

2.	Programme de voirie 2014 – CHOIX DE L'ENTREPRISE TITULAIRE	D/2014-048
<i>Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : 25/06/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140619-FORS-2014-048-DE</i>		

Stéphane Bonnin rappelle que les élus de la commune de Fors ont souhaité réaliser des travaux sur les voiries communales en divers points. Une opération « Travaux de voirie » a été votée lors du budget primitif 2014 pour un total de 164.000 € induisant le programme de voirie 2014 et divers aménagements.

Une consultation d'entreprises spécialisées dans les travaux de voirie a été effectuée. Sept entreprises ont envoyé une offre.

Le marché est décomposé en plusieurs tranches détaillées comme suit :

- **Tranche ferme : Route du Chiron – partie 1** (*secteur place de la Chaume à la sortie d'agglomération*)
 - Option n°1 : Coussins ralentisseurs
 - Option n°2 : Mise en place de bordures AC1
- **Tranche conditionnelle 1 : Route du Chiron – partie 2**
(*secteur sortie d'aggl. des Sanguinières à la voie de service de l'autoroute*)
- **Tranche conditionnelle 2 : Route du Chiron – partie 3**
(*secteur de la voie de service de l'autoroute à la route de Bel Air*)
 - Option n°3 : Mise en œuvre revêtement urbain
 - Option n°4 : Réalisation trottoirs calcaire
- **Tranche conditionnelle 3 : réfection du chemin rural du Moulin**

La commission Aménagement a choisi la solution de détailler le marché en tranches afin de pouvoir moduler la réalisation des travaux en fonction du budget ; en effet, l'affermissement des tranches conditionnelles n'est pas obligatoire et doit intervenir au plus tard dix-huit mois après la date de remise des offres. En cas de non affermissement de ces tranches, le titulaire ne peut prétendre au versement d'aucune indemnité.

La procédure a été initiée par le pouvoir adjudicateur, Madame la Maire de Fors.

- **Procédure : Consultation en procédure adaptée** (article 28 du CMP)
- Estimation des besoins : 146 010 € HT options incluses
- Date de la publicité : 15 mai 2014
- Supports : affichage mairie
- Date d'engagement de la consultation : 15 mai 2014
- Date limite de remise des offres : 10 juin 2014
- Date d'ouverture des plis : 10 juin 2014

Rapport d'analyse des offres

Entreprise	Montant HT	% / à l'estimation
ROCHE TP	137 944.00 €	-5.52 %
SGTP RACAUD	191 253.75 €	+30.99 %
EIFPAGE TP SUD OUEST	245 181.00 €	+67.92 %
BOISLIVEAU TP	144 536.50 €	-1.01 %
BONNEAU et FILS	178 067.50 €	+21.96 %
EUROVIA	196 798.50 €	+34.78 %
COLAS (base)	180 275.00 €	+23.47 %
COLAS (variante)	169 575.00 €	+16.14 %

Analyse technique des offres

Les critères de jugement prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- **Prix des prestations** (60 points)
- **Valeur technique de l'offre** (30 points), au regard du mémoire technique du candidat et selon les sous-critères suivants :
 - *Moyens humains et techniques affectés à la réalisation des travaux* (15 points)
 - *Mesures prises pour préserver la circulation et stipulation de la durée de fermeture* (15 points)
- **Délais de réalisation** (10 points)

Entreprise	offre H.T.	Valeur Eco. S/60 points	Valeur Tech. s/30 points	Valeur Délais s/10 points	Total Critères s/ 100 points	Classement
ROCHE TP	137 944.00 €	60,00	22,50	8,41	90,91	1
BOISLIVEAU TP	144 536.50 €	57,26	11,25	8,04	76,56	2
COLAS (variante)	169 575.00 €	48,81	15,00	10,00	73,81	3
COLAS (base)	180 275.00 €	45,91	15,00	10,00	70,91	4
BONNEAU et FILS	178 067.50 €	46,48	15,00	7,40	68,88	5
SGTP RACAUD	191 253.75 €	43,28	11,25	9,25	63,78	6
EUROVIA	196 798.50 €	42,06	11,25	8,41	61,72	7
EIFPAGE TP S.OUEST	245 181.00 €	33,76	3,75	5,44	42,95	8

L'offre de la société ROCHE TP, n° 1 du classement, ressort comme l'offre la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères susmentionnés. Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de retenir cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide :**

- **de retenir l'offre de l'entreprise ROCHE TP (79270 Vallans) pour un montant total de 137 944,00 € HT soit 165 532,80 € TTC, pour 1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles ;**
- **d'autoriser Mme Dominique Pougard, maire, à signer tous les documents** permettant la poursuite du projet et la mise en œuvre des travaux.

3.	Programme de voirie 2014 – NOTIFICATION DES TRANCHES 2014	D/2014-049
Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : 25/06/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140619-FORS-2014-049-DE		

Après le choix du titulaire du marché, l'entreprise ROCHE TP (79270 Vallans), Stéphane Bonnin expose que la commission Aménagement a réfléchi à l'articulation des tranches à notifier cette année, afin que la dépense coïncide avec le budget voté pour ce programme de voirie 2014 (114.000 €).

Il propose de notifier les tranches de travaux suivantes :

- **Tranche ferme** **43 820.00 €**
+ **option 1** (adaptée) **4 408.00 €**
 - **Tranche conditionnelle 1** **7 900.00 €**
 - **Tranche conditionnelle 2** **26 126.00 €**
+ **option 4** (trottoirs sans bordure sur un côté de la voie) **13 075.00 €**
-
- TOTAL H.T** **95 329.00 €**

- **Tranche conditionnelle 3** **non affirmée**
La réfection du chemin rural du Moulin a été faite en grande partie par les employés communaux. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser ces travaux cette année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide :**

- **de notifier à l'entreprise ROCHE TP (79270 Vallans) les tranches de travaux ci-dessus montant un total de 95 329,00 € HT soit un total TTC de 114 394,80 €.**
- **d'autoriser Mme Dominique Pougard, maire, à signer tous les documents** permettant la poursuite du projet et la mise en œuvre des travaux.

4.	Programme de voirie 2014 – FINANCEMENT DES TRAVAUX	D/2014-050
Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : 25/06/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140619-FORS-2014-050-DE		

Afin de financer ces travaux, Dominique Pougard propose, comme prévu au budget primitif 2014, de recourir à l'emprunt et de lancer une consultation auprès des banques, sur les bases suivantes :

TYPE	MONTANT	DUREE	AMORTISSEMENT	Périodicité
Taux fixe	114.400 €	10 ans	Echéances constantes	Trimestrielle, semestrielle ou annuelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide :**

- **de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux de voirie,**
- **de lancer une consultation auprès des banques, sur les bases ci-dessus**
- **d'autoriser Mme Dominique Pougard, maire, à signer tous les documents afférents.**

5. Subventions de fonctionnement 2014 aux associations

D/2014-051

Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : 25/06/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140619-FORS-2014-051-DE

Pascal Amicel présente aux conseillers les propositions de la Commission Animation :
Les subventions sont calculées sur la base des mêmes critères d'attribution que les années passées.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2014	ASSOCIATION	SUBVENTION 2014
A PETITS PAS	185	FORS EN CADENCE	165
ACCA	245	LE P'TIT CLUB	245
APE	365	LES PÉS TANQUES	245
BOULES EN BOIS	115	OSC FORS	355
CLIN D'ŒIL	255	SEP	430
CLUB DE L'AGE D'OR	245	UDCR	115
COMITE DE JUMELAGE	270	TENNIS Club de Fors	
		TOTAL	3 235 €

Il précise que le Tennis club de Fors n'a pas envoyé sa demande de subvention ni les documents annexes. Or, toute association bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement doit fournir son budget et ses comptes de l'année écoulée (article L. 1611-4 du Code général des Collectivités territoriales).

Le montant des subventions est mis au vote : Emmanuel Fazilleau (président de l'ACCA) et Anne-Sophie VALLET (vice-présidente de l'association « A petits pas ») se sont abstenus de prendre part au débat et au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions, **le conseil municipal décide de voter les subventions de fonctionnement ci-dessus pour l'année 2014.**

6. Festivités du 14 Juillet 2014

D/2014-052

Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : 25/06/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140619-FORS-2014-52-DE

Pascal Amicel présente le programme des festivités (qui se tiendront le lundi 14 juillet).

Programme :

- 10h00 : Installation (la présence des élus est nécessaire)
- 15H00 : Enregistrement doublette du concours de Pétanque
- **15h30 : Concours de pétanque**
- **15h45 : Jeux :** roue à bonbons + Pêche à la ligne + Pêche aux canards + Courses à pied + Courses de lenteur + courses en sac + tir à la corde
- 19h00 : Distribution lots pétanque + plateaux repas
- **19h30 : Repas républicain**
- 22h00 : Distribution bâtons lumineux
- **22h30 : Retraite aux flambeaux**
- **23h00 : Feu d'artifice dont le lieu sera déterminé au dernier moment**

Une buvette sera tenue par le Comité des Fêtes.

Participation financière au repas :

- **2,50 € pour les Forsitains.**
- **8,00 €** pour les personnes extérieures à la commune.
- **Gratuit pour tous les enfants de moins de 12 ans** (Forsitains ou non).

Réservations des tickets repas :

- **Tickets à retirer du 23 juin au 4 juillet inclus**, à la mairie, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes :

- Afin de financer les jeux des enfants, une **subvention exceptionnelle de 80 € est attribuée au Comité des Fêtes.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal valide les propositions ci-dessus.**

7. Subvention exceptionnelle annuelle au Comité des Fêtes de Fors	D/2014-053
Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : 26/06/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140619-FORS-2014-053-DE	

Dominique Pougard rappelle que le Comité des Fêtes n'est pas une association comme les autres. C'est **une fédération d'associations**, élargie à des représentants de la population, qui depuis fort longtemps a en charge

- **l'organisation** de la *semaine d'animation*, devenue le **week-end d'animation** ;
- **l'harmonisation** des événements festifs organisés par les différentes associations, afin d'éviter le chevauchement des différentes dates ;
- **l'achat et la mise à disposition de matériel divers** aux associations ;
- **l'organisation d'animations ou d'événements ponctuels**, destinés au plus grand nombre d'habitants afin de leur permettre de participer à la vie locale.

Tout ceci moyennant – pour les associations - une adhésion annuelle au Comité des Fêtes et une participation au fonctionnement et à l'activité du Comité ; cette dernière s'articulant avec la municipalité qui a pour mission de favoriser la vie associative par la mise à disposition de locaux, matériels, personnels, subventions de fonctionnement....

Cette année, des aléas récurrents et divers – dont un désengagement certain des associations et des adhésions en recul– ont confronté le Comité à des difficultés d'organisation du week-end d'animation sur la fin juin (Fête de la Musique, animations SEP, coupe du monde de football...).

Si le Comité des Fêtes ne peut prétendre à une subvention de fonctionnement pour organiser le week-end d'animation, il peut prétendre annuellement à une subvention exceptionnelle, dont la base de calcul était auparavant de 0,50 € par habitant. Pour toutes les raisons précédemment évoquées, Dominique Pougard souhaite reprendre le calcul de cette subvention annuelle et propose, **cette année, une base de 0,25 € par habitant.**

Elle précise cependant que cette diminution est ponctuelle, la subvention peut très bien être revue à la hausse l'année suivante selon le projet d'animation proposé. La municipalité est consciente du fait que la gestion du Comité des Fêtes n'est pas facile pour les personnes qui en ont la charge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal vote la subvention annuelle 2014 au Comité des Fêtes sur la base de 0,25 € par habitant, soit 438 €.

Parallèlement, la municipalité propose d'accompagner le Comité des fêtes à reprendre un fonctionnement plus adapté en regard :

- des besoins et attentes des associations
- des contreparties nécessaires aux objectifs et missions du Comité
- des moyens mis en place par la municipalité

La municipalité, partenaire privilégié du Comité des Fêtes, s'engage à réunir toutes les associations, à la rentrée, afin d'échanger préalablement à l'assemblée générale du Comité.

8. Projet d'autoroute ferroviaire Atlantique : AVIS DU CONSEIL

D/2014-054

Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : 25/06/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140619-FORS-2014-054-DE

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique ouverte du 5 mai au 5 juin 2014, **le conseil municipal a émis un avis extrêmement réservé.**

Tout en soutenant le principe, porté avec la SNCF et RFF, de trouver des alternatives au fret routier, le conseil s'est attaché à étudier l'impact d'un tel projet sur le territoire de la commune.

1) IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA POPULATION

- La particularité de la commune de Fors est d'être édifiée de part et d'autre de la voie ferrée Niort/Saintes (3 passages à niveau automatisés sur une distance de 810 m, au cœur du bourg). **Le projet aura une incidence très forte sur l'organisation de la vie quotidienne non seulement des riverains mais de l'ensemble de la population.**
- **Le projet implique des risques, nuisances sonores, voire des vibrations.**
- **Les études d'impact sur l'environnement ont été insuffisantes sur le territoire de la commune.**

2) IMPACTS SUR LA SÉCURITÉ

- **Le projet impactera le cheminement et l'organisation des secours aux personnes (SAMU, pompiers...) du fait de la fermeture simultanée des 3 passages à niveau pendant environ 8 mn (fois le nombre de trains).**
- **Le projet modifiera les comportements des automobilistes en augmentant de façon significative le trafic routier sur le seul pont enjambant la voie ferrée et par voie de conséquence nécessitera des aménagements d'infrastructures (route-pont-carrefour) ainsi que l'éventuelle fermeture d'un passage à niveau non automatisé situé sur un chemin communal.**
- **Il aura pour effet une augmentation du trafic de fret quotidien venant se surajouter au trafic voyageur.**

Considérant,

Qu'il n'est fait aucune mention du projet d'électrification de la ligne Niort/Saintes dans ce projet pourtant inscrit dans le contrat de projet ETAT/REGION (CPER 2014/2015).

Qu'en parallèle la ligne POITIERS/ANGOULEME/BORDEAUX, initialement retenue dans le cadre de l'étude, sera disponible dès la mise en service de la ligne LGV Sud Atlantique.

Qu'à l'issue d'une réunion d'échanges avec les habitants, un certain nombre d'inquiétudes et de questionnements sont restés sans réponse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Demande que ses observations** - et celles transmises individuellement par les habitants - **soient prises en considération dans l'instruction technique du projet.**
- **Sollicite les autorités publiques**, les concepteurs du projet afin que des précisions et des réponses soient apportées aux multiples questions formulées.
- **S'interroge sur l'opportunité d'engager des sommes aussi considérables** de financement public au bénéfice de ce projet.
- **demeure vigilant quant à l'évolution du projet** et à la prise en compte des impacts supposés, notamment ceux à l'égard des habitants de la commune.

Copie de cette délibération sera adressée à M. le Préfet des Deux-Sèvres et au commissaire enquêteur.

**9. Nomination des délégués « sécurité routière » et « délinquance »
auprès de la préfecture des Deux-Sèvres**

D/2014-055

Date de réception de l'accusé de réception en préfecture : 25/06/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140619-FORS-2014-055-DE

Dominique Pougard donne lecture aux membres du conseil d'un courrier de la Préfecture demandant la désignation éventuelle de correspondants « **Défense et protection civile** », « **Sécurité routière** » et « **Prévention de la délinquance** ».

Les maires disposent, dans le cadre de leurs fonctions, de missions spécifiques et matière de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Les trois missions précitées requérant une vigilance particulière, il est préférable de désigner des référents au sein du conseil, mais le maire peut en conserver l'exercice.

M. Hervé Sabourin a été nommé correspondant « Défense » lors d'un précédent conseil. Dominique Pougard propose de désigner – au vu de leurs compétences respectives - Marc Chollet en qualité de correspondant « Sécurité routière » et Florence Marsac pour la « Prévention de la délinquance ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal désigne, comme correspondants avec les services de l'État :**

- « **Sécurité routière** » : **Marc Chollet**

- « **Prévention de la délinquance** » : **Florence Marsac**

10. QUESTIONS DIVERSES

⇒ **DEMANDE DE MODIFICATION DU POS (plan d'occupation des sols)**

Madame le maire donne lecture à l'assemblée – à la demande des intéressés – d'une demande d'administrés forsitains. Elle précise que leur demande étant irrecevable en termes de droit, le conseil municipal n'aura pas à délibérer.

M. & Mme X... possèdent un terrain en limite de zone constructible et souhaiteraient, pour des raisons personnelles qu'ils exposent dans leur courrier, que le POS soit revu afin que cette parcelle devienne constructible.

Après consultation des services compétents, il s'avère que conformément à l'article L123-19 du code de l'urbanisme, les POS peuvent faire l'objet d'une modification, mais seulement à condition de ne pas porter atteinte à son économie générale, de pas réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle et de pas comporter de graves risques de nuisances. Dans le cas présenté, il s'agit d'une zone agricole classé ND au POS. Au regard de l'article précité, une évolution en zone constructible n'est pas possible par une simple procédure de modification. Seule une révision générale transformant le POS en Plan Local d'Urbanisme(PLU) pourrait éventuellement permettre cette évolution.

Un courrier de réponse sera fait aux demandeurs pour leur communiquer toutes ces informations et leur indiquer qu'une procédure de transformation du POS en PLU sera probablement lancée dans quelques mois et qu'ils pourront à cette occasion renouveler leur demande.

⇒ **MISE EN PLACE DE LA TAXE TRANSPORT** (Art. L.2333.64 et s. du C.G.C.T)

La Taxe transport est applicable à la commune à partir du 1er juillet 2014. C'est une contribution destinée à participer au financement des transports en commun. Cette cotisation patronale s'applique aux employeurs privés et publics de plus de 9 salariés.

L'organisme de recouvrement est l'Urssaf et le bénéficiaire la Communauté d'agglomération du Niortais. La cotisation est calculée sur l'assiette des rémunérations soumises à cotisations sociales. Le taux, de 0,35 % au 1^{er} juillet 2014, sera porté à 0,70 % au 01.07.2015 puis à 1,05 % au 01.07.2016.

⇒ **VERSEMENT DU FPIC 2014**

Le territoire intercommunal de la CAN est éligible cette année au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). C'est la première année que Fors bénéficie de ce versement, qui n'était donc pas inscrit au budget primitif.

Notre commune va recevoir un versement de 24.800 €, somme qui va compenser en grande partie le manque à gagner sur la subvention FRIL pour le financement des salles multifonctions.

⇒ **AFFAIRES SCOLAIRES**

Un stage de remise à niveau visant à remédier à des difficultés que rencontrent des élèves de CM1 et CM2 dans leurs apprentissages est organisé dans l'école élémentaire du lundi 25 au vendredi 29 août 2014. Deux élèves seront encadrés par Madame Sandrine Château. Une classe de l'école ou une salle associative sera mise à disposition des acteurs de ce dispositif.

⇒ **AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE**

Dominique Pougard donne lecture à l'assemblée d'une lettre de la CAN qui exprime un avis défavorable à l'égard du projet d'autoroute ferroviaire

Une copie de la lettre est mise en ligne sur le site de la commune à la rubrique « autoroute ferroviaire »

Elle peut également être consultée au secrétariat de la mairie.

EXTRAIT

.../...
Pour toutes ces raisons et compte-tenu des attendus exprimés précédemment, je vous confirme que le Bureau exécutif de la CAN unanime émet, au vu de la présentation de l'étude et à ce stade de la consultation, un avis défavorable à l'égard de ce projet d'autoroute ferroviaire.
La CAN ne manquera pas de solliciter formellement la Préfecture de Région et le Conseil Régional Poitou-Charentes afin que la position, communiquée par notre Communauté d'Agglomération, soit examinée avec la plus grande attention et prise en considération dans le cadre de l'instruction technique du projet.
.../...

⇒ **HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE PENDANT L'ÉTÉ**

Du 7 juillet au 22 août, les horaires d'ouverture au public seront les suivants :

- Lundi – mardi – jeudi..... **10 h à 12 h et 15 h à 18 h**
- Mercredi..... **15 h à 18 h**
- Vendredi..... **10 h à 12 h et 15 h à 17 h**

⇒ **ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

La date des élections sénatoriales est fixée par décret au dimanche 28 septembre 2014. Les sénateurs sont élus au suffrage indirect – pour 6 ans – par un collège de grands électeurs composé d'élus locaux. Chaque conseil municipal doit élire ses délégués et suppléants au sein de ce collège électoral.

Dominique Pougard informe les participants que **l'élection des délégués de la commune de Fors aura lieu le vendredi 20 juin 2014 à 18 h 30 à la mairie**

Dans les communes de 1000 habitants et plus, l'élection des délégués se fait par **scrutin de liste paritaire**.
Leur nombre est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour les conseils de 19 membres : 5 délégués et 3 suppléants.
Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseils municipaux, sur une même liste (sans possibilité de modifier celle-ci) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne lorsqu'il y a plusieurs listes.
Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire et peuvent l'être jusqu'à l'ouverture du scrutin.
Le vote se fait sans débat, au scrutin secret. Le conseil municipal n'est en mesure de délibérer valablement que si la majorité des membres en exercice est présente.

⇒ **LOTISSEMENT dit « LES BOSQUETS »**

L'ancien lotisseur a renoncé à son projet. Un autre promoteur a proposé un nouveau projet, lors d'une réunion de la commission aménagements élargie à l'ensemble des conseillers. Afin d'obtenir des réponses légales, les services compétents ont été consultés et la municipalité étudie la proposition. Une délibération de principe sera prise lors du conseil du 3 juillet prochain.

⇒ **POINT SUR LE PROJET DES SALLES MULTIFONCTIONS**

Le dossier de consultation des entreprises a été publié au BOAMP le samedi 14 juin et l'AAPC (avis d'appel public à la concurrence) adressé aux entreprises locales.

La date de dépôt des offres est fixée au 9 juillet 2014, l'ouverture des plis au 10 juillet et la Commission d'appel d'offres se réunira le 24 juillet.

Le choix des entreprises titulaires du marché sera arrêté lors du conseil municipal fixé au 29 juillet 2014. Toutes les phases de réalisation de la consultation seront effectuées par Deux-Sèvres Aménagement.

⇒ **NUITS ROMANES : le 11 juillet 2014 à l'église de Fors**

Le spectacle retenu est un spectacle de rue qui se déroulera à l'extérieur de l'église ; à l'intérieur de celle-ci se tiendra une exposition.

La mise en place du spectacle est entièrement financée par le Conseil régional.

La municipalité fournit l'électricité, prend en charge le verre de l'amitié pour l'ensemble des spectateurs et organise la sécurité des lieux, notamment le dégagement des voies d'accès aux services de secours.



Sous le nom « Les Gosses de la Rue », se cache un groupe de swing manouche créé en 2004 et composé de cinq musiciens : une contrebasse, deux guitares, un violon et une flûte traversière. Riche d'influences variées allant de Bach à Coltrane, leur répertoire est composé de reprises de Django Reinhardt, de standards du jazz et de la chanson française ; et de musiques d'Europe de l'Est.

Environ 500 personnes sont attendues.

Vingt à trente bénévoles devront être mobilisés : la municipalité fait appel aux bonnes volontés.

⇒ **Mise en place d'un RADAR PÉDAGOGIQUE**

La municipalité est régulièrement alertée par des administrés sur la vitesse excessive des véhicules circulant sur certaines routes de la commune. Malgré les efforts de communications et les aménagements de sécurité, certains ne respectent toujours pas les limitations de vitesse.

Lors d'une rencontre avec les services de gendarmerie, il est proposé dans un premier temps d'installer un radar pédagogique sur diverses voies communales (route de Saint-Martin, route de Niort, route de la Prairie). Une demande de prêt sera faite auprès de la commune d'Aiffres qui a acquis l'ancien dispositif du SIVOM.

En fonction des résultats, les représentants de la loi pourraient être amenés à effectuer des contrôles.

⇒ **PROJET DE MICRO-BRASSERIE**

Mme le maire a été récemment contactée par des administrés qui lui ont présenté leur projet (en cours d'élaboration) d'ouverture d'une microbrasserie à Fors. Ils souhaitent ouvrir un lieu de production et de dégustation de bière artisanale. Leur production sera vendue uniquement sur place, à des AMAP et sur les marchés de produits régionaux.

⇒ ***ELECTION DU BUREAU DU SYNDICAT 4B***

Marc Chollet informe l'assemblée que l'élection s'est tenue le 28 mai 2014 à Périgné :

- Président..... **Bernard BELAUD**, délégué de la commune d'Ensigné
- 1er vice-président..... **Dorick BARILLOT**, délégué de la commune de Mairé l'Evescault
- 2^{ème} vice-président **Nicolas RUAUD**,
- 3^{ème} vice-président **Vilmont BERNARDEAU**, délégué de la commune de Beauvoir sur Niort
- 4^{ème} vice-président..... **Christian BOUFFARD**, délégué de la commune de Fontenille-St Martin
- 5^{ème} vice-président..... **Alain LECOINTE**, délégué de la commune de Brûlain

⇒ ***Les prochains conseils municipaux sont fixés :*** - le 3 juillet à 20 h 45
- le 29 juillet à 20 h 45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 19 juin 2014				
N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D/2014-048	1.1.	<i>Marchés publics</i>	Programme de voirie 2014 – Choix de l'entreprise titulaire	1 - 3
D/2014-049	1.1.	<i>Marchés publics</i>	Programme de voirie 2014 – Notification des tranches en 2014	3
D/2014-050	7.3	<i>Finances locales : emprunt</i>	Programme de voirie 2014 – Financement par recours à l'emprunt	3
D/2014-051	7.1.	<i>Finances locales : subventions</i>	Subv. de fonctionnement 2014 aux associations	4
D/2014-052	7.1.	<i>Finances locales : Décisions budgétaires</i>	14 JUILLET : prix des repas, subvention au comité des Fêtes	4 - 5
D/2014-053	7.1.	<i>Finances locales : subventions</i>	Subvention annuelle au comité des Fêtes	5
D/2014-054	8.4.	<i>Aménagement du territoire</i>	AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE : avis du conseil municipal	6
D/2014-055	5.3.	<i>Désignation de représentants</i>	Désignation des délégués « Sécurité routière » et « Prévention de la délinquance »	7

Emargements des membres du conseil municipal du 19 juin 2014	
Dominique POUGNARD, maire	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Stéphane BONNIN, adjoint
Catherine SAUVARD, adjointe	Patrice BARBOT, adjoint
Pascal AMICEL, adjoint	Marc CHOLLET
Nadette PORCHER	Hervé SABOURIN
Sylvie DEPLANQUE	Christine FAZILLEAU
Emmanuel FAZILLEAU	Fabrice BRAULT
Coralie BABIN	Florence MARSAC
Thierry GAUTREAU	Stéphanie BOUROLLEAU
Didier FRAIGNEAU	Anne-Sophie VALLET